

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 28 FÉVRIER 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SITUÉ SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette  
Poste 2 : Harold Mercier  
Poste 3 : Jean-Philippe Poulin  
Poste 4 : Daniel Fournier,  
maire-suppléant  
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste 6 : André Minville

**Et :**

La directrice générale  
et greffière-trésorière  
par intérim : Emmanuelle  
Desrochers-Perrault

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-404 - RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.
4. DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC YORK POUR LA FIN DE L'HIVER 2022.
5. ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
6. EXTENSION DU MANDAT D'ASSISTANCE DU GROUPE ARPO - RÉF. : PROJET DES PONCEAUX.
7. DEMANDE DE LA FADOQ GÎM.
8. DEMANDE DE PRÊT DE BARRIÈRES ET CÔNES POUR LA COURSE DE TRAÎNEAUX À CHIENS LA CHIC-CHOCS.
9. EXTENSION DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION 2022.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS.

11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIÈRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-404 - RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-404 - RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**4. RÉOLUTION 22-031 - DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC YORK POUR LA FIN DE L'HIVER 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour le printemps 2022, le service des Travaux publics effectue le déneigement du chemin du lac York si et seulement si, l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- Le déneigement du secteur urbain de Murdochville est complètement terminé, incluant le transport de la neige au dépôt prévu à cet effet ;
- Aucune autre urgence n'est connue concernant les travaux publics, passant notamment par la collecte de matières résiduelles et recyclables, la réparation de fuites sur le réseau d'aqueduc, le bris de machinerie ou autres ;
- La température extérieure est inférieure à zéro (0) degré Celsius, limitant ainsi les dommages potentiels que le déneigement de la section en gravelle du chemin du lac York pourrait causer.

QUE le déneigement du chemin du lac York soit effectué à partir de la Route 198 et ce, jusqu'au dernier terrain de villégiature.

QUE pour la planification du déneigement et des autres décisions à prendre concernant le secteur du lac York dans les années à venir, un comité ayant comme mandat l'élaboration d'une entente multipartite soit créé.

QUE ce comité soit idéalement composé de représentants de chacune des parties concernées comprises dans la liste suivante :

- Propriétaires de terrains de villégiatures
- Propriétaire du Centre de plein air du lac York, le Chic-Chac inc.

- Club de motoneige de Murdochville Étoile des Monts
- Club de VTT de Murdochville
- Ville de Murdochville, représentée par la mairie, la direction générale et deux conseillers municipaux
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), propriétaire des terrains et de la route de ce secteur

QU'une consultation publique sur le sujet soit faite auprès des contribuables de la Ville de Murdochville dans le processus de réalisation de cette entente.

**5. RÉSOLUTION 22-032 - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

- Boulay Dodge Chrysler de Gaspé :  
Dodge Ram 2022 pour un montant de 78 901,60 \$
- Deschamps Chevrolet de Sainte-Julie :  
GMC Sierra 2022 pour un montant de 67 647,83 \$
- Simpson Auto de Gaspé :  
Chevrolet Silverado 2022 pour un montant de 80 039,15 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT la pénurie de véhicules actuellement disponibles sur le marché.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Deschamps Chevrolet de Sainte-Julie pour l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2022 pour un montant de 67 647,83 \$, taxes incluses.

**6. RÉSOLUTION 22-033 - EXTENSION DU MANDAT D'ASSISTANCE DU GROUPE ARPO - RÉF. : PROJET DES PONCEAUX.**

CONSIDÉRANT la résolution 21-057 accordant un mandat à la firme Arpo Groupe pour le projet « Ponceau - Rue des Bouleaux ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit maintenant préparer et déposer les demandes d'autorisation requises aux ministères concernés

dans le cadre du dossier avant de passer aux étapes de réalisation des travaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme restauration et création de milieux humides et hydriques auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville prolonge le mandat d'accompagnement de la firme Arpo Groupe-conseil un relativement au projet « Ponceau - Rue des Bouleaux » pour un montant de 7 000 \$.

**7. RÉSOLUTION 22-034 - DEMANDE DE LA FADOQ GÎM.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 300 \$ de la FADOQ GÎM pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition de la Grande Randonnée de la FADOQ GÎM qui aura lieu au mont Porphyre de Murdochville le 12 mars prochain.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville, par son programme de contributions volontaires, accorde à la FADOQ GÎM une somme de 300 \$, 150 \$ provenant d'Énergie éolienne Mont Miller et 150 \$ provenant d'Énergie éolienne Mont Copper, pour l'organisation la 3<sup>e</sup> édition de la Grande Randonnée de la FADOQ GÎM qui aura lieu au mont Porphyre de Murdochville le 12 mars prochain.

**8. RÉSOLUTION 22-035 - DEMANDE DE PRÊT DE BARRIÈRES ET DE CÔNES POUR LA COURSE DE TRAÎNEAUX À CHIENS LA CHIC-CHOCS.**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de barrières et de cônes de l'organisateur de la course de traîneaux à chiens la Chic-Chocs qui passera à Murdochville dans la nuit du 19 au 20 mars prochain.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire  
que cet événement se déroule en  
assurant la sécurité de tous.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de prêter  
des barrières et des cônes pour la course  
traîneaux à chiens La Chic-Chocs qui passera à  
Murdochville dans la nuit du 19 au 20 mars  
prochain.

QUE l'équipe des Travaux publics assure la  
livraison de l'équipement mentionné le vendredi  
18 mars 2022 et s'assure de le récupérer au  
courant de la semaine suivante.

**9. RÉSOLUTION 22-036 - EXTENSION DE LA DATE LIMITE  
DE DÉPÔT DE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
REVITALISATION 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la date limite de dépôt de demande dans le  
cadre du programme du Programme de revitalisation  
2022 soit et est reportée au 7 mars 2022.

QUE le tirage au sort des demandes admissibles  
soit maintenu lors de l'assemblée régulière du  
14 mars 2022.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

**11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ  
MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à  
19 h 06.



Délisca Ritchie Roussy  
Maire



Emmanuelle Desrochers-  
Perrault  
Directrice générale et  
greffière-trésorière  
par intérim